

PROGRAMME DE FORMATION IMDG

Intitulé de la formation

- Formation IMDG 1.3 – Formation des personnels conformément au chapitre 1.3 du Code IMDG

Références réglementaires

- Code IMDG
- Chapitre 1.3 du Code IMDG relatif à la formation et à la sensibilisation du personnel

Durée

- 2 jour - 14 heures

Public visé

- Personnel en charge de l'expédition, de la réception et de la manutention des marchandises dangereuses transportées par voie maritime.
- Personnel assurant l'organisation des transports, l'emballage, le marquage, l'étiquetage, la documentation, le chargement, le déchargement et l'empotage des unités de transport (conteneurs, véhicules, etc.).
- Toute personne dont les fonctions sont concernées par les opérations de transport maritime de marchandises dangereuses, conformément au chapitre 1.3 du Code IMDG

Prérequis

- Aucun prérequis réglementaire
- Comprendre et parler le français

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les principes fondamentaux de la réglementation applicable au transport maritime des marchandises dangereuses (Code IMDG).
- Identifier les responsabilités des différents intervenants dans la chaîne de transport maritime.
- Reconnaître les classes de danger et les principales dispositions applicables aux marchandises dangereuses.
- Maîtriser les exigences relatives à la classification, à l'emballage, au marquage, à l'étiquetage et à la documentation.
- Contrôler les principaux éléments d'une déclaration de marchandises dangereuses et d'un certificat d'empotage.
- Appliquer les règles relatives au chargement, à l'arrimage, à l'empotage, au déchargement et à la séparation des marchandises dangereuses.
- Adopter les bonnes pratiques en matière de prévention des risques et connaître les mesures à prendre en cas d'incident ou d'urgence.

Contenu de la formation

- Cadre réglementaire : Code IMDG, Convention SOLAS et réglementation maritime applicable.
- Classification des marchandises dangereuses, classes de danger et polluants marins
- Identification des marchandises dangereuses et utilisation du Code IMDG
- Rôles, responsabilités et obligations des intervenants
- Dispositions particulières : quantités limitées (LQ), quantités exceptées (EQ) et exemptions
- Emballages, marquages, étiquetages et placardage réglementaires
- Documentation réglementaire (Déclaration de marchandises dangereuses, Certificat d'emportage)
- Règles d'emportage, de chargement, d'arrimage, de séparation et de déchargement
- Gestion des incidents, des accidents et des situations d'urgence
- Dispositions générales de sûreté et de sécurité

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques illustrés, échanges d'expériences.
- Études de cas et exercices pratiques adaptés aux fonctions des participants.
- Vidéoprojecteur, supports IMDG actualisés, documentation réglementaire, tableau / paperboard.

Modalités d'évaluation

- QCM final de validation des connaissances

Accessibilité

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap après étude des besoins spécifiques et adaptation éventuelle des modalités pédagogiques.

Sanction de la formation

- Remise d'une attestation de formation IMDG 1.3 conformément au chapitre 1.3 de l'IMDG.

Organisation

- Formation réalisable en intra-entreprise
- Effectif conseillé : de 1 à 12 participants
- Tarif : sur devis